

**COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2016 à 20 heures 30**

Sous réserve d'approbation par lors de la prochaine réunion de conseil municipal

Par suite d'une convocation en date du 15 janvier 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 22 janvier 2016 à 20 heures 30

Etaient présents :

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		GUERIN Ludovic
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel	LANGLOIS Patrice	LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	MOTTAIS Marguerite	PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert	POIRIER Marcel	ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles

Absents excusés : BOUDRY Marc pouvoir à LUQUET Philippe – GRASMENIL Eric (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : GAOUYAT Claude

**Le compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2016 a été approuvé
à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.**

1. DISSOLUTION OU MAINTIEN DU CCAS

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal de la commune, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de dissoudre le CCAS en fin d'exercice 2015 soit au 31 décembre 2015.

Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par les membres de la commission « affaires sociales et culturelles ».

Les membres extérieurs seront informés de cette dissolution.

2. COMMISSION : MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Considérant que la commission d'appel d'offres ne devrait en principe concerner que les marchés formalisés à savoir ceux supérieurs à 5.9 millions d'€ pour les travaux et 209 000 € pour les marchés de fournitures et services, une commission des marchés à procédure adaptée semble convenir au mieux pour les marchés passés par la commune très souvent inférieurs à ces seuils,

Le conseil a nommé des membres :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
LUQUET Philippe	GUERIN Maryline
LEBOISNE Sébastien	PARIS Jean-Claude
LEMOUSSU Joël	VAUFLEURY Gilles

Le maire est membre de droit de cette commission.

3. COMMISSION : MARCHES APPEL D'OFFRES

La commune peut également mettre en place une commission « appel d'offres » afin de traiter les marchés formalisés à l'avenir. Le conseil a nommé des membres :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
PARIS Jean-Claude	GAOUYAT Claude
LEMOUSSU Joël	LEBOISNE Sébastien
DESLOGES Gilbert	PETITPAS Robert

Le maire est membre de droit de cette commission.

4. COMMISSION : DES IMPOTS DIRECTS

Suite à la création de la commune nouvelle, le conseil doit proposer aux services des impôts fonciers d'Avranches une liste de **24** personnes domiciliées sur la commune nouvelle de Buais-les-Monts ainsi que des personnes hors commune.

Les services des impôts nous informeront ultérieurement de leur décision.

5. ADHESION CNAS – DESIGNATION D'UN DELEGUE DES ELUS

La commune déléguée de Buais adhère depuis quelques années au CNAS. Le CNAS est un organisme d'action sociale pour les agents de la collectivité.

Vu la création de la commune nouvelle, Buais-les-Monts doit à nouveau mettre en place cette adhésion et par conséquent nommer un délégué des élus.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de nommer M. Courteille Eric en tant que délégué des élus

6. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

La commission « patrimoine et gestion » s'est réunie afin d'harmoniser les tarifs des deux cimetières. Les tarifs proposés sont :

Concession cimetière			
	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>	<u>Perpétuelle</u>
Saint Symphorien des Monts	150 €	300 €	1000 € + 25 € d'enregistrement
Buais	250 €	450 €	1000 € + 25 € d'enregistrement

Espace cinéraire de Buais			
	<u>5 ans</u>	<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
Cave urne : de Buais et de St Symphorien des Monts	150 €	370 €	700 €
Columbarium	150 €	400 €	740 €

L'espace cinéraire de dépôt de cendre est gratuit au cimetière de Buais mais nécessite un enregistrement auprès du registre communal.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les propositions de la commission.

7. TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

La commission « patrimoine et gestion » s'est réunie afin d'harmoniser les tarifs de location des salles communales. Les tarifs proposés sont :

	Salle de convivialité de Buais		Cantine de Buais	Salle communale de St Symphorien des Monts
	Particuliers	Associations	Environ 60 m ² soit 1,12 € du m ² : 35 personnes maximum	Environ 90 m ² soit 1,12 € du m ² : 60 personnes maximum
Location week-end pour repas	200 €	200 €	65 € (chauffage et électricité inclus)	80 €
Location journée	100 €	100 €	35 € (chauffage et électricité inclus)	50 €
Vin d'honneur	75 €		27,50 €	27,50 €
Inhumation	27,50 €		27,50 €	27,50€
Thé dansant semaine ou week-end		100 €		
Concours et/ou jeux semaines ou week-end		100 €		
Journée supplémentaire	70 €			

(avant ou après un week-end)				
Location du couvert complet	0,85 €	0,85 €	0,65 €	0,65 €
Location du couvert à l'unité	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
L'électricité (consommation réelle) en kwh	0,15 €	0,15 €		0,15 €
Gaz	2,20 € le m3			
Pénalités pour mauvais entretien	150 €		50 €	50 €
Arrhes	Montant de la location en totalité : →En cas de force majeure et sur présentation de justificatifs : 60 % du montant restitué			
Interdiction	Interdiction dans toutes les salles : l'utilisation de confettis, farine etc			

Pour les associations communales : la location des salles / la vaisselle / le chauffage / l'électricité / le gaz : gratuit dans les 3 salles pour 3 week-ends par an.

Le paiement en heures supplémentaires pour l'agent si elle doit donner ou réceptionner la salle, les clés, la vaisselle : un jour férié et/ou un dimanche.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** les propositions de la commission.

La salle communale de St Symphorien des Monts est demandé par M. LIGER , habitant de Moulines 1 fois par mois pour faire une activité de danse à titre privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder et de maintenir les tarifs de location prévus depuis 2011 ;
- **DECIDE** de fixer à 160 € pour 12 séances sur une année du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1 (chauffage compris).

8. PARTICIPATION AU SURCOUT DE LA CANTINE DE ST HILAIRE DU HARCOUET

Nous avons reçu une demande d'aide de participation au surcoût de la cantine de St Hilaire. En effet, la cantine étant de compétence communale, nos enfants scolarisés à St Hilaire sont considéré comme hors commune, ce qui représente un surcoût de 1,22 € par repas et par enfant.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'étudier chaque demande cas par cas avec la commission « affaires sociales et culturelles » afin de prendre en compte l'ensemble des ressources et des dépenses de la famille qui sollicite une aide financière.

9. CONVENTION : Communauté de communes du MORTAINAIS

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes du Mortainais propose la signature d'une convention de remboursement des factures d'électricité de l'éclairage public (de décembre 2012 à mars 2013) et de la dernière annuité d'un emprunt « voirie » de 2013 payées par la

nouvelle CDC du Mortainais après le départ de la commune pour la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët le 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal doit valider la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Or, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil,

- **DECIDE** de ne pas donner pouvoir au Maire pour la signature de cette convention
- **DECIDE** de ne pas vouloir rembourser la CDC du Mortainais
- **RAPPELLE** à la CDC du Mortainais le courrier d'arbitrage de la Préfecture

10. AUTORISATION MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Préalablement aux votes des budgets primitifs 2016 (budgets communaux et assainissement), la commune de Buais-les-Monts ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015 des deux communes historiques Buais et Saint Symphorien des Monts.

Afin de faciliter le paiement des factures d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 (facture voirie 2015, logiciels jvs mairistem....) et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015 des deux communes historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2016 : **basé à hauteur de 25 % du budget voté de l'année N-1 des deux communes historiques.**

11. DELEGUES S.I.A.E.P.

Lors du conseil du 7 janvier dernier, nous avons désigné 4 délégués au SIAEP (2 titulaires et 2 suppléants).

Or, depuis le 7 janvier le SIAEP avait demandé dans un premier temps aux communes, à ce qu'il n'y ait qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune nouvelle.

Cependant, dans un second temps, le SIAEP est revenu sur sa demande suite à une information tardive de la Sous Préfecture lui confirmant que c'était bien un délégué titulaire et 1 suppléant par commune historique.

12. ASSURANCE COLLABORATEURS (élus et agents)

Suite à la création de la commune nouvelle de Buais-les-Monts, nous avons réévalué nos contrats d'assurance pour l'ensemble des bâtiments communaux. Auparavant, les deux communes réunies totalisaient 6200 € d'assurance annuelle. Cette réévaluation nous a permis de réaliser une baisse de notre cotisation d'un montant de 1000 €.

De plus, GROUPAMA nous a proposé une assurance « multirisque tous accidents sans franchise » pour couvrir les déplacements pour réunions, formations des élus et des agents.

Considérant l'intérêt et l'importance des déplacements professionnels effectués par les agents et par les élus, lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de missions effectuées à la demande du sociétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter l'assurance collaborateurs « multirisque tous accidents sans franchise » avec la société GROUPAMA pour les agents et les élus afin de les couvrir lors de leurs déplacements professionnels ;
- **DECIDE** de donner pouvoir au Maire pour signer le projet d'un montant de **390 € TTC** annuel (calculé sur un forfait de moins de 5000 km/an et dans la strate d'habitants 500 à 2000 habitants).

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : informe son conseil sur le travail du comité de pilotage concernant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). La communauté de communes de St Hilaire nous informera de l'évolution de ces travaux.

Monsieur le Maire : informe son conseil que les délégués CLECT et SAG de St Hilaire du Harcouët ne doivent pas être de nouveau désignés suite à la création de la commune nouvelle.

- Pour le C.L.E.C.T. :
 - LUQUET Philippe et PETITPAS Robert
 - LEBOISNE Sébastien et LEMOUSSU Joël
- Pour le S.A.G. :
 - LEMOUSSU Joël
 - LEBOISNE Sébastien
 - GUERIN Maryline

Monsieur Desloges : souhaite remercier les conseillers qui ont voté pour lui lors des élections des adjoints le 7 janvier dernier.

Madame Guerin : souhaite que la date du repas des cheveux blancs de Buais soit fixée pour l'année 2016 considérant la question posée par Mme Hudson lors du dernier conseil concernant la date du repas des cheveux blancs pour 2016.

Après discussions au sein du conseil, Il est proposé de retenir le 2^{ème} dimanche de septembre et ce jusqu'en 2020.

Par conséquent, pour 2016, le repas aura lieu le 11 septembre.

En ce qui concerne la commune déléguée de St Symphorien des Monts, il n'y a pas de date arrêtée.

La commune déléguée de Buais avait pour habitude d'organiser un après-midi « galettes des rois » pour les habitants de plus de 69 ans. Cet après-midi est financé par les élus (mairie et adjoints).

La date retenue pour 2016 est le samedi 30 janvier à 14 heures à la salle de convivialité de Buais.

Monsieur Paris : la commission « voirie » se réunira le vendredi 5 février 2016 à 14 heures à la mairie.

Monsieur Leboisne : la commission « patrimoine et travaux » se réunira le jeudi 4 février 2016 à 14 heures à la mairie.

Fin de la réunion à 23h15